

La spécificité de la section hôtelière implique un certain nombre de repas durant la semaine (obligatoire lors des Travaux Pratiques):

Bac Professionnel, Bac Technologique : **5 repas / semaine** - Mise à Niveau : **3 repas / semaine**

BTS 1ère année et BTS 2ème année (option cuisine) : **2 repas / semaine**

Tout repas consommé en dehors du forfait fera l'objet d'une facturation au prix d'un repas occasionnel

En signant le contrat de scolarisation, les familles s'engagent à respecter le règlement financier de l'établissement

ELEMENTS DE CONTRIBUTION FINANCIERE

Frais de dossier à verser à l'inscription (non remboursables)		25,00
1^{er} Acompte (Défini en fonction du Régime et de la Formation)		Date d'encaissement : mi-juillet
SCOLARITE / DEMI-PENSION / PENSION (Les tarifs sont annuels et tiennent compte des périodes de stages)	Demi-Pensionnaire	Interne
Frais de scolarité/mois 9 mensualités (octobre à juin) Dont 1 426,00 € de Contribution des Familles	244 €/mois	543 €/mois
1er Acompte	230,00	520,00
BAC PROFESSIONNEL (2ND+1ERE+TERMINALE)		
Frais de scolarité/mois 9 mensualités (déduction faite de l'acompte) Dont 1 426,00 € de Contribution des Familles	256 €/mois	581 €/mois
1er Acompte	240,00	550,00
BAC TECHNOLOGIQUE (1ERE et TERMINALE)		
Frais de scolarité/mois 9 mensualités (déduction faite de l'acompte) Dont 2 004,00 € de Contribution des Familles	253 €/mois	618 €/mois
1er Acompte	235,00	580,00
MISE A NIVEAU		
Frais de scolarité/mois 9 mensualités (déduction faite de l'acompte) Dont 2 344,00 € de Contribution des Familles	270 €/mois	652 €/mois
1er Acompte	250,00	620,00
BTS		

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION

Ipad (location, assurance, logiciels, ...) adhésion obligatoire en 2nd à partir de la rentrée 2019	215,00
---	--------

AUTRES ELEMENTS DE FACTURATION OPTIONNELLE

Repas occasionnel	6,50
Transport bus PARIS/SAINT-LOUIS et SAINT-LOUIS/PARIS - Forfait annuel (Place d'Italie à l'école Saint-Louis, accompagné d'un éducateur)	985,00
Renouvellement carte self (perdue, dégradée ...)	5,00
Assurance scolaire Saint Christophe	8,13
Adhésion à l'APEL (en cas de refus d'adhésion, merci de formuler la demande par écrit)	27,60

LES REMISES

Remise famille nombreuse (sur contribution des familles, hors pension et demi-pension)	2 enfants	5%	Par enfant dans l'établissement
	3 enfants	10%	
	4 enfants et +	15%	

PARRAINAGE

Parrainer une famille déclenche une remise de 10 % sur la contribution des familles du parrain de l'enfant ayant le niveau de formation le plus élevé (plafonnée à 50 %)
--